

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée pour être tenue le mardi 26 juillet 2022 à 18 h 35.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

Était absent, le conseiller, monsieur David Monette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Embauche – Concours d'emploi # 202206-80 – Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire.
3. Période de questions.
4. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

8709-07-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel rédigé.

8710-07-2022

3. EMBAUCHE - OFFRE EMPLOI # 202206-80 - COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE.

ATTENDU le poste de coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire à combler ;

ATTENDU le concours d'emploi # 202006-80 par affichage externe ;

ATTENDU le processus de sélection et les entrevues réalisées par le comité de sélection formé pour l'occasion ;

ATTENDU la recommandation de la greffière, madame Judith Saint-Louis, suivant le choix du comité de sélection en faveur de la candidate Patricia Comeau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Patricia Comeau à titre de salariée cadre, au poste de coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire, à compter du 8 août 2022 selon sa disponibilité 3 jours/semaine et à temps plein à compter du 26 septembre 2022, sujette à une période de probation de six mois, au salaire annuel de 70 000.00 \$ plus les bénéfices marginaux au prorata de la date de son entrée en fonction et à l'indexation annuelle dès janvier 2023, le tout selon son contrat d'embauche à intervenir.

QUE la directrice générale, madame Julie Forgues, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le contrat d'embauche à durée indéterminée à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70110-141.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

8711-07-2022

5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 38, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

/jsl